



# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	103002 / 01
Objet :	la construction et le maintien de miradors pour le lot 221
Requérant :	Monsieur Serge Cardoni
Adresse :	15, rue Ditzenheck L-3583 Dudelange
Date de la décision :	14.07.2022
Lieu :	sur le territoire des communes de Mertzig et de GROSBOUS
Début du délai de recours :	22.07.2022
Fin du délai de recours :	24.10.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune ( <a href="http://www.groussbus.lu">www.groussbus.lu</a> ) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 20 juillet 2022

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

